

No. d'homologation LPA / ACIA : S.O. Fiche signalétique Codes de produit : 2305421

Section I – Identification du produit et de la compagnie

Nom du produit:

Engrais Starter 10-20-5

Nom du fabricant:

Premier Tech Home & Garden Inc

Numéro de téléphone d'urgence :

1-800-268-2806, option 1

Adresse

1 Avenue Premier

Numéro de téléphone pour renseignements :

1-800-268-2806

Riviere-Du-Loup, QC, G5R6C1

Préparé par :

Service technique

Section II – Identification des dangers

Voie(s) de pénétration	Inhalation	Peau	Ingestion	Yeux
:				

Yeux : S.O.

Peau : Peut causer une aggravation modérée.

Ingestion : S.O.

Inhalation : L'inhalation répétée ou prolongée de poudre peut mener à une irritation des voies respiratoires.

Section III – Composition, renseignements et ingrédients

Ingrédients	# CAS	% Poids
Aucuns	S.O.	S.O.

Section IV – Mesures en cas d'urgence et premiers soins

Inhalation : L'inhalation répétée ou prolongée de poudre peut mener à une irritation des voies respiratoires.

Permettre à la personne affectée de se reposer dans un endroit bien ventilé. Surveiller l'obstruction des voies respiratoires. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène si possible. Obtenir une assistance médicale si la personne ne se sent pas bien.

Contact avec les yeux : Peut causer une irritation des yeux en raison de son action mécanique. Rincer les yeux avec de l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en gardant les paupières ouvertes. Obtenir une assistance médicale si l'irritation persiste.

Ingestion : Si ingéré, laver la bouche avec de l'eau, à condition que la personne affectée soit consciente. Ne pas provoquer le vomissement à moins que cela n'ait été prescrit par un médecin. Appeler un médecin.

Contact avec la peau : Laver avec du savon et de l'eau. Obtenir une assistance médicale si la condition persiste.

Section V – Mesures en cas d'incendie

Inflammabilité : Non

Point d'éclair (méthode utilisée) : Non déterminé

Limites d'inflammabilité : S.O.

LIE : S.O.

LSE : S.O.

Matériel d'extinction : eau

Produits de combustion dangereux : vapeurs métalliques, oxydes de soufre

Engrais Starter 10-20-5

Procédures spéciales : Utiliser de grandes quantités d'eau. Ne pas utiliser un jet d'eau. Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection complets.

Section VI – Mesures en cas de rejet accidentel

Protection des personnes : S.O.

Procédure en cas de fuite ou de déversement : Empêcher le produit de rejoindre les plans/cours d'eau. Éviter de produire un nuage de poudre. Ramasser à l'aide d'une pelle ou d'un balai et réutiliser.

Section VII – Manipulation et entreposage

Manipulation : Éviter de produire un nuage de poudre. Ne pas inhaler la poudre. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection. Bien se laver après manipulation.

Entreposage : Garder dans un endroit sec. Éviter de renverser de grandes quantités ou d'abîmer les sacs. Fournir une ventilation adéquate.

Section VIII – Contrôle d'exposition et protection individuelle

Protection respiratoire: NIOSH 3M8210 ou supérieur, si requis

Ventilation : non requise

Gants de protection : Gants résistant aux produits chimiques afin d'éviter que la peau ne s'assèche.

Protection des yeux : lunettes

Vêtements ou équipement de protection : non requis

Section IX – Propriétés physiques et chimiques

État physique :	Solide (granulaire)	pH	non déterminé
Point d'ébullition :	S.O.	Gravité spécifique (H ₂ O = 1)	Plus lourd que l'eau.
Pression de vapeur (mm Hg) :	non déterminée	Point de fusion	S.O.
Solubilité dans l'eau :	S.O.	Densité	non déterminée
Apparence et odeur	Légère odeur de métal.		

Section X – Stabilité et réactivité

Stabilité : Stable

Conditions à éviter : S.O.

Incompatibilité (*matières à éviter*) : Agents oxydants forts. Un contact prolongé peut causer l'oxydation des métaux non protégés. Éviter tout contact avec l'acide nitrique chaud; cela pourrait causer le dégagement de chlorure de nitrosyle toxique. Le contact avec d'autres acides forts pourrait produire du gaz de chlorure d'hydrogène irritant. Le NaCl réagit avec la plupart des métaux nobles tels que le fer ou l'acier, les matériaux de construction (comme le ciment), le brome et le trifluorure. Une réaction potentiellement explosive pourrait se produire si du NaCl est mélangé à de l'anhydride dichloromaléique et de l'urée. L'électrolyse de mélanges contenant du NaCl et des composés d'azote peut former du trichlorure d'azote explosif.

Décomposition ou sous-produits dangereux : La dégradation thermique peut produire de l'oxygène, des oxydes d'azote, de l'acide cyanhydrique et du dioxyde de carbone.

Polymérisation dangereuse : ne se produira pas

Section XI – Renseignements toxicologiques

Voies de pénétration :	Effets d'une exposition aiguë ou chronique :
INHALATION : L'inhalation répétée ou prolongée de poudre peut mener à une irritation des voies respiratoires.	
INGESTION : De grandes quantités doivent être ingérées avant que cela ne pose un risque pour la santé. Les effets d'une surexposition incluent : nausée, vomissements, diarrhée, faiblesse et convulsions.	
CONTACT AVEC LA PEAU : Peut causer une aggravation modérée.	
ABSORPTION PAR LA PEAU : N'est pas normalement absorbé par la peau.	
CONTACT AVEC LES YEUX : Peut causer une aggravation modérée. L'action abrasive des particules de poudre peut endommager les yeux.	
Propriété irritante du produit : peau – rash; yeux – irritation; respiration – toux.	
Capacité de sensibilisation : aucune preuve	Mutagénicité : inconnue
Cancérogénicité : inconnue	Produits synergétiques : non déterminés
Tératogénicité : inconnue	Effets sur la reproduction : inconnus

Section XII – Renseignements écologiques

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES : Tenir loin des réserves d'eau, lacs, étangs, ruisseaux et rivières. Ce produit est un engrais et pourrait favoriser la croissance d'algues.

Section XIII – Renseignements sur l'élimination

Élimination : Ne pas éliminer dans les égouts, sur le sol ou dans une masse d'eau. Toutes les méthodes d'élimination doivent être conformes aux lois et règlements fédéraux, d'état/provinciaux et locaux. Les règlements peuvent différer d'un endroit à l'autre.

Classification déchets dangereux : S.O.

Section XIV – Renseignements sur le transport

Classification TMD : non réglementé

Section XV – Renseignements réglementaires

SIMDUT : S.O.

Autres règlements : LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (LCPE) : Tous les ingrédients contenus dans ce produit figurent sur la Liste intérieure des substances et peuvent être utilisés en vertu des dispositions de la LCPE.

Section XVI – Autres renseignements

Date d'émission originale : 1^{er} septembre 2018

Date de révision :

Renseignements supplémentaires : Les renseignements ci-dessus sont exacts et fiables au meilleur de notre connaissance, en date du présent document. Toutefois, ces renseignements ne doivent pas être interprétés comme représentant une garantie quant à leur exactitude, fiabilité ou exhaustivité. Aucune garantie de quelque nature que ce soit n'est donnée ou sous-entendue et PREMIER TECH HOME & GARDEN ne sera responsable d'aucun dommage, perte, blessure ou dommage indirect pouvant découler de l'utilisation ou de la confiance accordée à l'un ou l'autre des renseignements contenus dans le présent document. Les utilisateurs doivent faire leurs propres recherches quant à la pertinence des renseignements pour utilisation spécifique. Pour de plus amples détails : www.premiertechhomeandgarden.com.